

SÉANCE DU 02 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de : Mr DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 26/03/2021

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, DEFORGE, TARRADE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mme LABONNE.

Absents excusés : Mme REIX-PEYTOUR, Mr TEXIER, Mme BARDEAU, Mme BLANCHER.

Absent :

Mme REIX-PEYTOUR Véronique a donné son pouvoir à Mr DUBOIS.

Mr TEXIER Philippe a donné son pouvoir à Mr MACARY.

Mme BARDEAU Carole a donné son pouvoir à Mme FILIATRE.

Mme BLANCHER Laura a donné son pouvoir à Mme BERNIER.

Madame FILIATRE Delphine a été élue secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Approbation à l'unanimité

-2-

DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

2021-005 Etude de sol – Construction d'un bâtiment à usage de boucherie – 26/02/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec l'entreprise ALPHA BTP pour un montant de 1 784 €.

2021-006 Bureau de contrôle – Construction d'un bâtiment à usage de boucherie-charcuterie – 26/02/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec le bureau APAVE pour un montant de 2 835 €.

2021-007 Mission SPS / Construction d'un bâtiment à usage de boucherie-charcuterie – 04/03/2021

Il a été procédé à la signature d'un Contrat SPS avec le bureau BET DELOMENIE pour un montant de 2 376 €.

2021-008 Vérification périodiques des installations électriques – 10/03/2021

Par délibération du 29/09/2016 visée le 04/10/2016 un contrat avait été conclu avec QUALICONSULT pour la vérification périodique des installations électriques, la vérification des installations au gaz combustibles et la vérification des installations de cuisson et de remise en température.

Trois nouveaux bâtiments étant à ajouter au contrat : le local périscolaire, l'agence postale et l'espace Briance Breuilh ; il a été procédé à la signature d'un avenant avec le bureau QUALICONSULT.

2021-009 Signature devis / Aménagement aire de jeux au Champ de Foire – 24/03/2021

Il a été procédé à la signature d'un devis avec l'entreprise PROLUDIC pour un montant de 29 220.15 €.

-3-

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

POUR MEMOIRE

	EUROS
excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
déficit d'investissement antérieur reporté	-29 541,64

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

solde d'exécution de l'exercice	84 558,75
solde d'exécution cumulé ligne 001	55 017,11

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

dépenses d'investissement	292 517,00
recettes d'investissement	151 800,00
SOLDE	-140 717,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

rappel du solde d'exécution cumulé	55 017,11
rappel du solde des restes à réaliser	-140 717,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-85 699,89
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	85 699,89

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	234 521,93
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	234 521,93

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2021)	85 699,89
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	85 699,89
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	148 822,04
TOTAL	234 521,93

-4-

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

POUR MEMOIRE

EUROS

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	103 344,09
excédent d'investissement antérieur reporté	71 263,12

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

solde d'exécution de l'exercice	-14 669,69
solde d'exécution cumulé ligne 001	56 593,43

RESTES A REALISER AU 31/12/2020

dépenses d'investissement	81 954,00
recettes d'investissement	32 616,00
SOLDE	-49 338,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020

rappel du solde d'exécution cumulé	56 593,43
rappel du solde des restes à réaliser	-49 338,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	7 255,43
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	39 330,16
résultat antérieur	103 344,09
TOTAL A AFFECTER	142 674,25

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2021)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	142 674,25
TOTAL	142 674,25

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux de la fiscalité locale de 2020 :

Taxe d'habitation :	12.10 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	20.74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	67.41 %

Il ajoute que la Commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB).

Le Taux du TFPB du Département qui est de 18.96 % sera ajouté à celui de la Commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la Commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux pour 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	67.41 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Des explications sont fournies sur le delta entre les demandes formulées et les montants octroyés

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 115 392.00 €	1 115 392.00 €	681 540.00 €	681 540.00 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 15 voix pour et zéro contre :

* **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Commune

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contenu détaillé du budget dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
293 518.51 €	293 518.51 €	187 856.00 €	187 856.00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 15 voix pour et zéro contre :

* **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Eau Assainissement de la Commune

-9-

NOMINATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les articles L2121-21, L1414-1, L1414-2, L1411-5, D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du CGCT qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal :

-constate qu'une seule liste a été déposée

-décide de procéder à l'élection des membres de la CAO selon les modalités précitées par un vote à main levée

Résultats du vote

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

-dit que la Commission d'Appel d'Offres est composée de la manière suivante :

Président : **DUBOIS Jean-Louis, Maire**

Titulaires : **LOCHARD Eric-Olivier, BERNIER Delphine, TARRADE Gilbert**

Suppléants : **LORNAC Corine, GORY Roland, REIX-PEYTOUR Véronique**

-10-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27/06/2019 visée le 27/06/2019, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents à compter du 01/09/2019,

Considérant que deux agents en fin de droit à disponibilité ont fait savoir à la commune qu'ils ne souhaitaient pas réintégrer la collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) **décident** de supprimer :

À compter du 01 août 2021 :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e Classe TC

2°) **approuvent** le tableau des effectifs de la Commune :

À compter du 01 août 2021 :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

2 postes de Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC

FILIÈRE TECHNIQUE

1 poste d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe TNC

4 postes d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe TC

2 postes d'Adjoint techniques territorial principal 2^{ème} classe TC

1 postes d'Adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe TC

FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

1 poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles TC

3°) **disent** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au Budget de la Commune.

-11-

QUESTIONS DIVERSES

PCAET

Il est rappelé aux élus qu'ils doivent choisir trois actions. Chaque conseiller peut répondre directement à la communauté de communes, la communication d'une copie au secrétariat est souhaitée.

PRECIS MECA SYSTEMS

Monsieur ROUX souhaiterait agrandir son entreprise. Il est venu présenter son projet. Cinq à six postes pourraient être créés.

Il pourrait venir au prochain conseil municipal pour le porter à connaissance de l'assemblée délibérante, ce qui permettrait aux élus de mener une réflexion et se prononcer.

TRAVAUX

Monsieur TARRADE demande la confirmation de l'autorisation de réaliser la plateforme. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le dossier « rampe » de la Place Donnet est en cours.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h00.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

